



# PEDT

## Projet Educatif De Territoire

### Asnières sur Nouère - Balzac Marsac - Vindelle



Coordination:  
SIVOM des ASBAMAVIS  
Place Jean-Louis Guez de Balzac  
16430 Balzac  
Présidente : Martine LIEGE-TALON

Correspondant :  
Christine MARINATO-LEDAIN  
Directrice du SIVOM des ASBAMAVIS  
05 45 68 29 34  
[asbamavis@balzac.fr](mailto:asbamavis@balzac.fr)

## Avenant 2016-2019



# SOMMAIRE

PREAMBULE	page 4
DEMARCHE PARTICIPATIVE	page 4
TERRITOIRE CONCERNE	page 5
<u>Le territoire du SIVOM des ASBAMAVIS</u>	
<u>Superficie, nombre d'habitants, densité de population</u>	
<u>Nouveau découpage territorial</u>	
PUBLIC CONCERNE	page 6
<u>Écoles du territoire</u>	
RESSOURCES DU TERRITOIRE	page 6
<u>Equipements (inventaire)</u>	
<u>Associations</u>	page 7
FONCTIONNEMENT DU PEDT	page 8
<u>Les instances décisionnelles</u>	
<u>Le comité de pilotage</u>	
<u>Les commissions techniques</u>	
<u>La coordination</u>	
<u>Les commissions techniques</u>	
ORIENTATIONS EDUCATIVES	page 9
<u>Vivre ensemble</u>	
<u>Le partage</u>	
<u>La découverte</u>	
<u>L'épanouissement de l'enfant</u>	page 10
EVALUATION DU PROJET	page 10
HORAires DES ECOLES SEPTEMBRE 2016	page 11
TEMPS PERISCOLAIRES	page 12
<u>Activités pédagogiques complémentaires (APC)</u>	
<u>Actions sur les temps d'activités périscolaires (TAP)</u>	
<u>Accueils de loisirs</u>	
<u>Clubs sportifs</u>	
<u>Elus référents</u>	
<u>Animations proposées par le SIVOM des ASBAMAVIS lors des TAP</u>	page 13
MODALITES D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION	page 14
<u>Informations auprès des familles</u>	
<u>Inscriptions</u>	
<u>Tarification des garderies</u>	
PARTENAIRES	page 14
<u>Les partenaires institutionnels :</u>	
<u>Les élus locaux et les techniciens des collectivités :</u>	
<u>Les enseignants</u>	
<u>Les parents d'élèves</u>	
<u>Les associations</u>	
PERSPECTIVES	page 15
PORTEURS DU PROJET	page 16

## PREAMBULE

3 ans de co-construction,

3 ans d'échanges sur le territoire,

3 ans de participation de l'ensemble des partenaires à cette aventure,

3 ans d'une envie partagée d'offrir aux enfants une véritable continuité éducative !

L'installation de nouveaux rythmes scolaires fut le socle de cette émergence d'idées.

Le PEDT porté par les communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Marsac, Vindelle et le SIVOM des Asbamavis, a permis de tisser des liens, de développer des synergies, de favoriser la libre expression, de mobiliser l'ensemble des ressources, d'asseoir une dimension éducative autours de valeurs partagées.

Jamais un tel outil, élaboré par les acteurs éducatifs eux-mêmes : les associations, les enseignants, les parents d'élèves, les professionnels des écoles, de l'animation, les élus du territoire et les enfants n'avait jusqu'à présent été mis en place, dans le respect des compétences de chacun.

Que tous ces partenaires soient remerciés de leur enthousiasme, de leur implication et de leur motivation. Sans tous ces participants et leurs regards croisés, ce projet éducatif de territoire n'aurait pu aboutir.

La co-construction menée jusqu'à la partie évaluative a permis de recueillir les avis des intervenants comme celui des enfants...de définir les axes forts, les améliorations à apporter et les actions à mettre en place dans un futur proche.

Il nous reste à imaginer un espace de réflexion autour de l'enfant qui dépasse le simple temps périscolaire, qui donne une dimension encore plus vaste aux actions définies au sein de ce PEDT et qui permette d'installer, en complément de cette territorialisation des politiques éducatives, de véritables échanges de pratiques au-delà du territoire du SIVOM.

Martine LIEGE-TALON

Présidente du SIVOM des ASBAMAVIS

## DEMARCHE PARTICIPATIVE

Depuis la naissance du projet en 2013, il a été envisagé :

### **Une coopération éducative**

- ✓ proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, intégrant les projets existants (projets d'écoles, d'associations, de collectivités...)
- ✓ mobiliser toutes les ressources afin de garantir la continuité éducative. Mise en réseau des différents acteurs.

### **Une démarche partenariale et participative**

- ✓ outil de collaboration locale, fruit d'une réflexion de tous les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer pour l'avenir des jeunes du territoire.

Pour que la coopération éducative soit pleine et entière, la démarche partenariale et participative est indispensable. Chacun doit pouvoir disposer d'un droit de parole pour exprimer ses envies, exprimer ses besoins, chacun doit pouvoir donner librement son avis, dans un esprit de respect, de confiance et d'humilité. Pour aller jusqu'au bout de ce processus, il est nécessaire que les partenaires aient un réel pouvoir décisionnel. La participation se concrétisant par la coopération de chacun, il sera nécessaire de rechercher cette capacité à contribuer à une action commune, à créer les liens nécessaires à la réalisation des actions sous tendues par cette capacité à participer.

Afin de mettre en place cette démarche chacun devra mettre en œuvre les compétences suivantes:

- ✓ avoir une écoute empathique. Ecouter la personne sans porter aucun jugement à priori ou à postériori.
- ✓ savoir se remettre en question en se réinterrogeant régulièrement.
- ✓ savoir instaurer un climat de confiance permettant à chacun de pouvoir exprimer ses doutes et ses projets.
- ✓ écouter et dialoguer pour répondre aux attentes.
- ✓ accepter de ne pas abonder dans la conclusion d'un projet.

# TERRITOIRE CONCERNE

## Le territoire du SIVOM des ASBAMAVIS

Le territoire concerné est constitué de 4 communes, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle

### Superficie, nombre d'habitants, densité de population

	Asnières-sur-Nouère	Balzac	Marsac	Vindelle
Superficie (km <sup>2</sup> )	21.17	9.64	13.34	10.93
Nombre d'habitants	1192	1326	834	1025
Densité de population (hab. / km <sup>2</sup> )	56.3	137.55	62.51	93.77

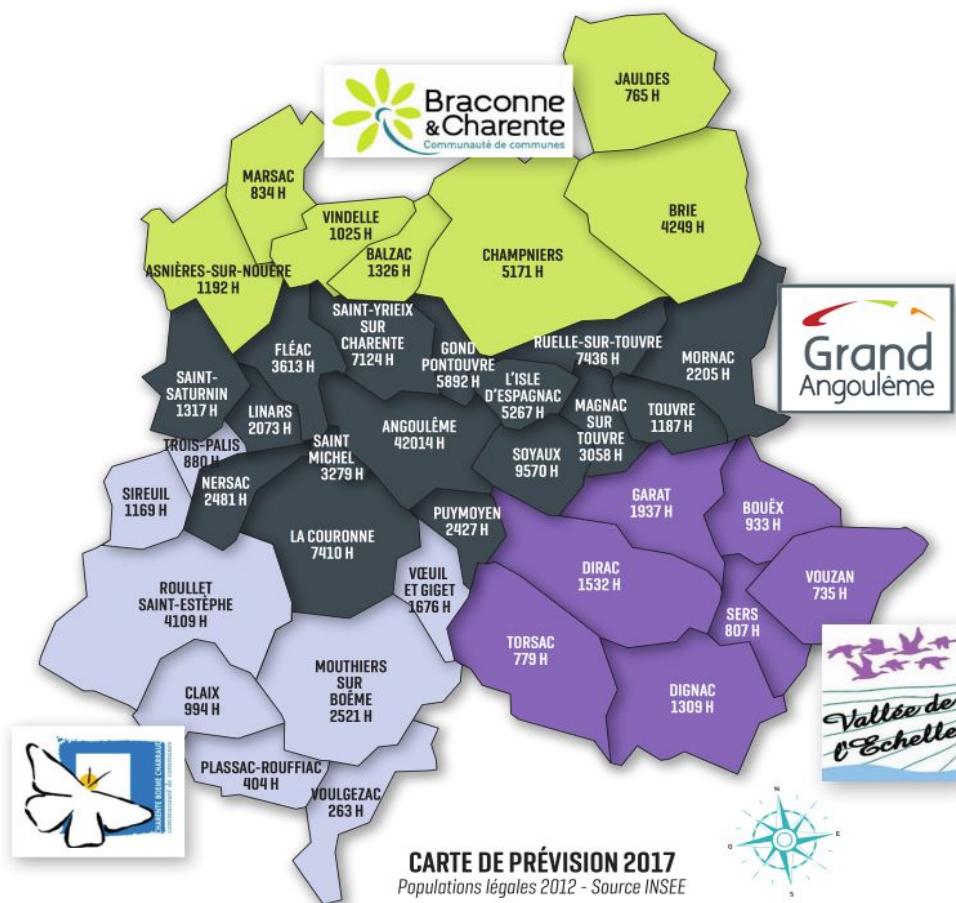
Source :INSEE 2012

**4 377 habitants sur l'ensemble du territoire**

### Nouveau découpage territorial

Suite à la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (loi NOTRe), une nouvelle communauté d'agglomération va voir le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, réunissant 4 collectivités : la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, les communautés de communes de la Vallée de l'échelle, Braonne Charente et Charente Boëme Charraud.

Cette fusion, rassemblant 38 communes, entraîne la création d'un territoire de 141 000 habitants.



Une réflexion est en cours sur les compétences optionnelles et facultatives, dont la compétence jeunesse. Celle-ci n'étant pas acquise, le SIVOM des ASBAMAVIS va perdurer, dans sa composition actuelle (4 communes).

## PUBLIC CONCERNE

### Écoles du territoire

**4 écoles publiques primaires sur le territoire, 16 classes.**

Effectifs à la rentrée de septembre 2016

École	Cycle	Nombre de classes	Nombre d'élèves par cycle	Nombre d'élèves par école
Asnières sur Nouère	Élémentaire	3	73	125
	Maternelle	2	52	
Balzac	Élémentaire	2	47	119
	Maternelle	3	72	
Vindelle	Élémentaire	4	91	91
Marsac	Maternelle	2	54	54

**Soit 386 élèves : 178 maternelles et 211 élémentaires**

Balzac et Vindelle sont en RPI  
Marsac est en RPI avec Montignac

### Collèges

Nous n'avons pas de collège sur le territoire. Les établissements de secteur sont :

René Cassin au Gond-Pontouvre

Claudie Haigneré à Rouillac

Eugène Delacroix à Saint-Amant-de-Boixe

## RESSOURCES DU TERRITOIRE

### Equipements (inventaire)

Vindelle
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle informatique
Salle des fêtes (Fins Bois)
Terrain de tennis
Terrain de foot
Prairies autour de l'école

Marsac
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle de motricité
Salle des fêtes
Terrain multisports
Terrain de foot
Salle des associations (éloignée de l'école)

Asnières-sur-Nouère
Classes / cours d'école
Salle de garderie/ Nouvelle salle de garderie
Salle de motricité
Bibliothèque
Salle communale (ancienne cantine)
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot
Plateau multisports

Balzac
Classes / cours d'école
Salle informatique
Salle de garderie
Ancienne cantine
Bibliothèque
Salle des associations
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot / Plateau multisports

De nombreux locaux, dans ou à proximité des écoles, peuvent être mis à disposition.  
Les salles de classes sont réservées en priorité aux activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les enseignants.

#### Associations du territoire classées par thématiques et par communes

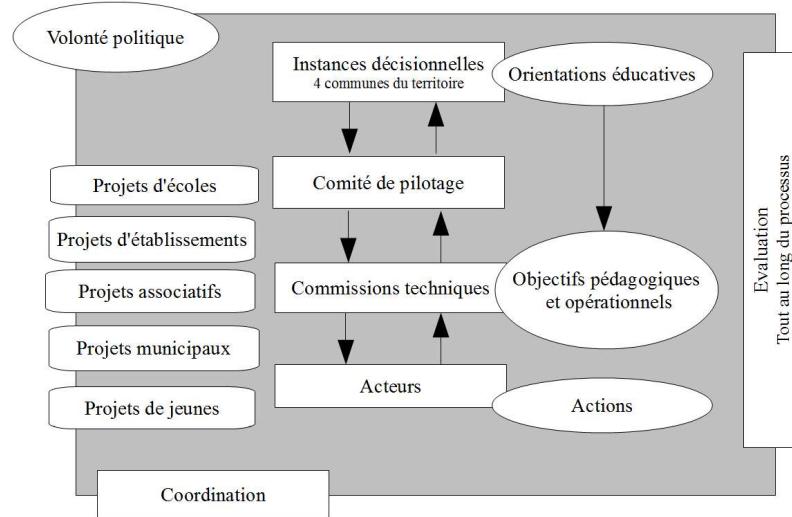
Les associations dans les cases de couleur sont celles qui ont participé à l'encadrement des TAP lors du PEDT 2013-2016.

	Asnières sur Nouère	Balzac	Vindelle	Marsac
Culturelles	Culture Loisirs du Rodin	Code Pi	Les Modillons	Animation Loisirs
		Kevrenn		
		Larela		
		Livrami		
		Lire et faire lire		
		Les palettes électriques		
Culturelles en lien avec l'étranger	Les Amis de Panket	Air Partage		
		Inde et nous France		
		Comité des jumelages		
Sportives	Tennis Club	Tennis Club	Tennis de table	Entente Football
	La Boule Garobière	USB Foot	Club de foot	Club boulistes
	Gym Néo-Fit	Sport Loisirs	Gym volontaire	Section Gym
	Association Sportive Asnières-Neuillac	Viet Vo Dao	Club de Baby-foot	
		Gym Yoga		
		Sport Fun		
Association des Parents d'élèves	APE	APE		APE
3ème âge	Club du 3eme Âge	Club du temps libre	Club du 3eme Âge	
Environnement	Société amicale des chasseurs	Chasse	Chasse	Société de chasse
	Les Amis de la Nouère		Palisses	
Divers	Comité des fêtes	Comité des fêtes	Comité des fêtes	Comité des fêtes
		FNACA		TNT Marsac Agility
		Donneurs de sang		Sauvegarde du bric à brac
		La mie des pains	Club informatique	
		Ailes silencieuses	Aéromodélisme	

Le territoire dispose d'un **riche potentiel associatif**, avec plus de 50 associations connues à ce jour.

# FONCTIONNEMENT DU PEDT

## Les instances décisionnelles



## Le comité de pilotage

Composé d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSSEN, DDCSPP, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs, ce groupe est garant de la cohérence du PEDT.

Son rôle est :

- d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences, qui fait des propositions en direction de l'instance politique
- d'initier le diagnostic
- de fédérer les acteurs du territoire
- de mutualiser les ressources
- d'impulser et d'assurer le suivi des actions
- d'évaluer le projet et d'anticiper les évolutions

## Les commissions techniques

Composées d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSSEN, DDCSPP, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs.

Ces commissions ont pour rôle :

- d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences
- d'analyser les différentes données recueillies
- de faire des propositions concrètes d'actions et d'organisation

## La coordination

La coordination a été confiée par l'instance décisionnelle au SIVOM des ASBAMAVIS.

Son rôle est :

- de repérer et de mobiliser les acteurs du territoire
- de proposer une méthode de travail (du diagnostic à l'évaluation)
- de soumettre un plan de communication
- d'animer les réunions du comité de pilotage
- d'analyser et de synthétiser
- de rédiger le PEDT

## Les commissions techniques

3 commissions techniques se réuniront pour faire vivre ce projet :

- 1) Lien entre les projets (d'écoles, de collectivité, d'association...)
- 2) Partenariat avec le milieu associatif
- 3) Organisation et communication

La commission « Diagnostic et besoins » qui s'est réunie durant la 1<sup>ère</sup> année d'existence du PEDT, n'a plus lieu d'être.

Rappel des orientations éducatives :

## 1) Vivre ensemble

### a) Une mise en commun

Pour mieux vivre en société il importe de se considérer comme appartenant à un groupe et de partager ses valeurs. La force du groupe est de créer une cohésion grâce à la solidarité, à la complémentarité, à l'entraide, aux compétences tout en étant protecteur.

### b) Le socle du vivre ensemble : le respect

Les règles de vie communes doivent être posées: tolérance, laïcité, politesse, savoir vivre, civilité, citoyenneté, valeurs, respect de l'autre.  
Elles s'imposent aux enfants et aux adultes.

### c) «On se construit avec les autres»

L'enfant doit pouvoir construire et affirmer sa personnalité, son sens critique, avec les autres. Il doit grandir tout en se responsabilisant, se sociabilisant afin d'acquérir une autonomie d'acte, de parole, de pensée. Il doit mobiliser son énergie, s'engager dans la durée avec la volonté d'atteindre les objectifs fixés.  
Les adultes (encadrants) devront faciliter l'expression de l'enfant, respecter son évolution tout en s'inscrivant dans son parcours d'apprentissage de la vie.

## 2) Le partage

### a) L'unité: être plusieurs...faire un !

Les partenaires que sont les parents d'élèves, l'école, les enseignants, les éducateurs, les animateurs, les associations et leurs bénévoles, les communes, les élus, la CDC, les institutions, la CAF (...) s'engagent à réfléchir autour d'un projet et d'objectifs communs, afin que se développe une coéducation active, chacun dans le respect du temps et du domaine d'intervention qui lui appartient.

### b) Le partage du savoir ou « il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Que ce soit au travers de l'éducation parentale, la sphère de l'enseignement, le centre de loisirs, les associations ... les adultes s'engagent à partager le savoir, à transmettre les compétences, les connaissances tout en accompagnant l'enfant afin de faciliter le développement intellectuel, sportif, artistique culturel...

### c) L'échange et la complémentarité

3 niveaux de rencontres et de relations, entre enfants, entre enfants et adultes, entre adultes... permettront de tisser des liens ...pour faciliter la discussion, engager la concertation et aboutir à une véritable réciprocité.

### d) La confiance

Pour établir une relation de confiance, l'enfant doit se sentir protégé, en sécurité.

Les adultes devront inciter au dialogue, créer un espace de sérénité et valoriser les actions et les projets des enfants.

## 3) La découverte

### a) Quoi ?

Permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de découvrir de nouveaux horizons en ayant au préalable, été mis en contact avec les atouts de leur territoire.

Favoriser les rencontres avec la culture, avec d'autres cultures, susciter leur curiosité, développer leur ouverture d'esprit.

Proposer une offre diversifiée de sports, jeux, loisirs créatifs, activités d'éveil, divertissements...

### b) Comment ?

La diversité des thèmes doit permettre à l'enfant de construire sa capacité à choisir.

Le dialogue et l'écoute permanente doivent permettre de répondre à leurs souhaits, leur envies et leurs besoins et de les inciter à participer, à développer leur imagination, leur réflexion, leur envie de création

## 4) L'épanouissement de l'enfant

Cette quatrième orientation est transversale aux trois autres.

Le bien-être de chaque enfant doit être au cœur de toutes nos actions :

-pour une meilleure qualité de vie des enfants, il semble indispensable que tous puissent prendre du plaisir... dans la gaîté, la joie de vivre et le bonheur...

- au travers d'une réflexion globale sur le développement des enfants et l'équilibre des différents temps offerts.

## ÉVALUATION DU PROJET

### L'évaluation est un processus dynamique et participatif

- L'évaluation doit permettre de mesurer le plus objectivement possible et le plus précisément possible, les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs proposés. Cette évaluation constante doit permettre, si cela est nécessaire, de redéfinir les objectifs partagés, de réajuster, de rééquilibrer les actions, de proposer de nouveaux axes de développement.
- Il est important d'associer à l'évaluation l'ensemble des acteurs concernés, permettant ainsi de croiser les regards. Dès la première écriture du PEDT, l'accent a été mis sur l'importance d'engager une démarche participative, du diagnostic à l'évaluation. Pour aller jusqu'au bout de notre démarche participative, nous devons concevoir une évaluation participative.
- Proposer des évaluations tout au long du processus et effectuer des restitutions régulières.
- Quelle évaluation pour le projet 2016-2019 ?  
Les différentes commissions de travail devront définir qu'elles seront les évaluations à mettre en place pour cet avenant 2016-2019.
- Les outils mis en place  
Pour une évaluation dynamique, les outils proposés doivent être utilisables tout au long de l'action : questionnaires, réunions, entretiens...  
Plusieurs indicateurs d'observation et d'évaluation pourront être retenus : des indicateurs quantitatifs, des indicateurs qualitatifs.
- La communication des résultats de l'évaluation  
Les résultats seront communiqués de façon régulière lors des comités de pilotage et mis en ligne sur le site Internet du SIVOM des ASBAMAVIS (<http://asbamavis.ccbc.fr>).

# HORAIRES DES ECOLES SEPTEMBRE 2016

## Vindelle

	7h00	9h00	12h00	13h30	15h45	16h30	19h00
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC/TAP/Garderie	Garderie	
	7h00	9h00	12h00	12h30			
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie				

## Asnières-sur-Nouère

	7h30	8h45	11h45	13h25	15h30	15h45	17h15	18h15
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP (17h)	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP (17h15)	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP (17h15)	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	Garderie / APC / TAP (16h45)	Garderie	
	7h30	8h30	11h30	12h30				
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie					

## Balzac

	7h15	8h50 ou 9h00	11h40 ou 12h30	13h20 ou 14h00	15h45	16h30	18h45
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
	7h15	9h00	12h00	12h30			
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie				

## Marsac

	7h00	9h00	12h00	13h30	16h15	19h00
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	
	7h00	9h00	12h00	13h30	15h45	19h00
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	
	7h00	9h00	11h00	11h45	12 h 45	
Mercredi	Garderie	Enseignement	TAP/Garderie	Garderie		

Afin que des propositions d'activités cohérentes soient formulées et mises en place dès la rentrée 2013, les communes ont adapté leur dispositif de garderie (personnel, lieux), les modalités de transport. Ces dernières devront s'assurer de la **cohérence de ces temps périscolaires avec les projets existants** (projet d'écoles, associatifs, de collectivité...) ceci dans un souci de **continuité éducative**.

## Activités pédagogiques complémentaires (APC)

- ✖ Activités pédagogiques encadrées par les enseignantes (sont considérées comme prioritaires).

## Actions sur les temps d'activités périscolaires (TAP) mises en place par les municipalités

- ✖ Garderie encadrée par le personnel communal
- ✖ Bibliothèque encadrée par la bibliothécaire
- ✖ Jardins pédagogiques encadrés par des bénévoles et les enseignantes
- ✖ Ateliers périscolaires encadrés par le SIVOM des ASBAMAVIS
- ✖ Ateliers diverses encadrés par les associations et clubs du territoire
- ✖ ...

## Accueils de loisirs

Un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans, ainsi qu'une Maison Des Jeunes (MDJ) pour les adolescents de 11 à 17 ans sont animés par le SIVOM des ASBAMAVIS. (*13 agents permanents*)

Le pôle loisirs éducatifs du SIVOM des ASBAMAVIS a pour objectif :

- ✓ le développement des loisirs éducatifs en milieu rural
- ✓ la gestion des centres de loisirs sans hébergement en accueil extrascolaire pour les enfants âgés de 3 à 11 ans
- ✓ la gestion des temps d'accueil extrascolaire et périscolaire pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans.

Les locaux mis à disposition par les communes pour l'accueil des mercredis et des vacances scolaires, sont les écoles de Balzac et de Vindelle.

5 animatrices qualifiées sont disponibles pour animer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). L'une d'entre elles est référente de la coordination de ces TAP au sein du SIVOM.

## Clubs sportifs

- ✖ Viet Vo Dao
- ✖ Tennis
- ✖ Foot
- ✖ Zumba
- ✖ ...

## Elus référents

Au sein de chaque commune, un élu référent a été désigné et repéré comme un interlocuteur en lien direct avec les associations intervenant en TAP

Exemple d'animations par domaine d'activité

Domaine d'activité	Exemples d'animations	Objectifs
Activités sportives	Jeux collectifs (thèque, ballon prisonnier, poule renard vipère,...) Activités athlétiques Activités d'orientation Jeux de lutte Jeux de raquettes (tennis, badminton) Sports collectifs (basket, foot, hand...) Activités d'expression (cirque, danse...) Activités de précision (pétanque, lancers, tir à l'arc, golf...) Parcours de motricité....	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Développer la coordination, la motricité. Offrir l'accès à de nouvelles pratiques sportives.
Activités d'éducation à l'environnement	Jeux nature Écoute et observation Croquis Jeux de plateau, jeux de rôles ...	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Découvrir la faune et la flore de manière ludique.
Jeux	Jeux coopératifs Jeux de société Jeux en bois (kubb, molkky...) Jeux de rôle (loup garou) ...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Eveiller la curiosité en proposant de nouveaux jeux, s'approprier des nouvelles règles de jeu
Activités artistiques et culturelles	Théâtre, match d'impro Musique et chant Contes Dessins, mangas Marionnettes Origami...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Accompagner l'enfant dans sa créativité en proposant différents modes d'expression Stimuler l'imaginaire
Magie	Course de balai Fabrication de baguette magique Chapeau de magicien Éruption de volcan Voleurs de chapeau magique...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Stimuler l'imaginaire
Activités manuelles	Peinture Dessin au fusain Bricolage Fabrication bijoux Fabrication de marionnette ...	Partager des bons moments entre copains Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel Accompagner l'enfant dans sa créativité Proposer de nouvelles techniques Stimuler l'imaginaire

Capacité d'accueil pour les actions du SIVOM des ASBAMAVIS (*en nombre d'enfants*)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Asnières –sur-Nouère	14	18		18 + 18	14
Balzac	14	14 + 14		14 + 14	14 + 14
Vindelle	18 + 18	18		18	18
Marsac			14 + 14		

## MODALITES D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION

### Informations auprès des familles

- ✗ réunions d'informations et de concertations avec les parents d'élèves
- ✗ distribution de programmes des TAP dans les cahiers d'écoles
- ✗ affichage sur les panneaux devant les écoles

### Inscriptions

- ✗ inscription annuelle par période de vacances à vacances
- ✗ inscription des enfants par les familles
- ✗ listes d'enfants établies par les intervenants ou les élus référents (en fonction des inscriptions des familles et du nombre de places disponibles) puis communiquées aux écoles et aux familles.

### Tarification des garderies

- ✗ Garderie d'Asnières-sur-Nouère : matin 0,85€, mercredi 0,85€, soir 1,05€
- ✗ Garderie de Balzac : matin 0,90€, soir 1,10€
- ✗ Garderie de Marsac : matin 1,65€ de 7h30 à 8h30 puis gratuit de 8h30 à 9h  
soir gratuit de 16h15 à 17h puis 1,65€ de 17h à 18h45  
mercredi midi gratuit
- ✗ Garderie de Vindelle: matin 0,95€, soir 1,18€

**Dans toutes les écoles, gratuité des activités lors des TAP**

## PARTENAIRES

### Les partenaires institutionnels :

- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Conseil Départemental
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Communauté de communes Braonne Charente
- ...

### Les élus locaux et les techniciens des collectivités :

- les maires et élus en charge des affaires scolaires
- les agents communaux
- l'élu référent en charge de la jeunesse à la CDC Braonne Charente
- le coordinateur jeunesse de la CDC Braonne Charente
- les élus du SIVOM des ASBAMAVIS
- les agents du SIVOM des ASBAMAVIS

### Les enseignants

- les directeurs et enseignants des écoles du territoire

### Les parents d'élèves

- les représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles
- les membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE)
- les parents d'élèves

### Les associations

- les associations et clubs sportifs du territoire
- les associations situées en dehors du territoire, repérées comme intervenants possibles

## Actions à mettre en place dans un futur proche

- Echanges entre les enseignants et les intervenants des TAP
  - mise en place de rencontres « institutionnalisées »
  - définition de règles de vie communes
  - fabrication et installation d'un trombinoscope dans chaque école repérant les différents acteurs
  - réflexion autour de projets communs
- Echanges entre les intervenants des TAP
  - mise en place de rencontres d'échange des savoirs et de compétences entre les animatrices du SIVOM et les agents de garderie (échanges de pratiques)
- Définition commune de la laïcité
- Définition commune de l'autonomie
- Redéfinition du rôle des élus référents

En complément des actions, il conviendrait de proposer un axe de réflexion sur l'implication des parents et des enfants.

## Deux questions restent en suspens :

- comment évaluer la fatigue des enfants ?
- comment évaluer la réussite scolaire ?

Réflexion d'une directrice d'école lors du dernier comité de pilotage : « Pourrait-on plutôt évaluer le plaisir des enfants à venir à l'école ? »

A méditer....

Un véritable objectif demeure, qui demandera une réflexion partagée au sein et au-delà des limites territoriales du SIVOM : **donner sa vraie dimension au PEDT au-delà des TAP (NAP)...**et s'associer aux structures de compétence identique au sein du nouvel EPCI constitué de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, des communautés de communes de la Vallée de l'Echelle, Braconne Charente et Charente Boëme Charraud, afin de construire un PEDT étendu sans pour autant perdre l'esprit de la co-construction avec tous les partenaires de notre territoire et les valeurs qui sont les nôtres.

Mairies d'Asnières-sur-Nouère, de Balzac, de Marsac et de Vindelle,  
SIVOM des ASBAMAVIS

**Durée du projet :**

3 ans : 2016-2017 / 2017-2018 / 2018-2019



Gilbert CAMPO  
Maire d'Asnières sur Nouère

Jean-Claude COURARI  
Maire de Balzac

Jean-Marie ACQUIER  
Maire de Marsac

André FRICHETEAU  
Maire de Vindelle



Martine LIEGE-TALON  
Présidente du SIVOM des ASBAMAVIS